

#### ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par la société BG EVENTS GROUP (Le Vendeur) auprès des consommateurs et d'acheteurs non professionnels, mais aussi des professionnels (« Les Clients ou le Client »), désirant acquérir les produits proposés à la vente par le Vendeur (« Les Produits »), à savoir: tous les produits que la société BG EVENTS GROUP aura la capacité de proposer à la vente dans le cadre de son activité. A titre d'exemples (liste non exhaustive): place de concert, place pour un événement sportif tel que football, formule 1, basket, rugby, tennis, tournoi, compétitions mais également spectacle et représentations artistiques, ainsi que des packagings incluant des prestations associées telles que hospitalité, restauration, transport etc, cette liste n'est pas exhaustive.

Les offres de produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles et sous réserve de disponibilité avant validation finale par BG EVENTS GROUP.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes sur internet ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande. Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de l'achat immédiat ou de la passation de la commande.

La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Les présentes Conditions Générales de Vente demeureront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.

Les présentes Conditions Générales de Vente préciseront les spécificités applicables au client professionnel et consommateur.

#### ARTICLE 2 - Commandes - Achats immédiats

Les commandes de Produits et les achats immédiats sont effectués de la façon suivante :

Il appartient, dans un premier temps, au client de prendre attache avec la société BG EVENTS afin que celle-ci puisse étudier sa demande, et lui proposer un retour par mail ou contact téléphonique, précisant, l'objet même de la vente et ses modalités. La vente sera considérée comme ferme et définitive une fois l'acceptation par voie électronique acquise (email regroupant toutes les informations relatives à la vente ou par le biais d'une messagerie instantanée type WHATSAPP).

Les modalités de règlements sont matérialisées ;

Soit, par l'envoi d'un lien de paiement à l'intermédiaire ou directement au client. Les instruments de paiement suivants sont acceptés : Carte Bleue / Visa ; Eurocard ; Mastercard ; American Express ;

Soit, par la délivrance d'une facture mentionnant les coordonnées bancaires de la société BG EVENTS GROUP.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Le Vendeur se réserve donc le droit de refuser les achats immédiats / commandes d'un même Produit en quantités importantes et comportant plus de 10 articles identiques.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Compte tenu de l'activité d'achat/vente de la société BG EVENTS GROUP, toute commande est ferme et définitive.

#### ARTICLE 3 - Tarifs

Les Produits, proposés à la vente sont fournis aux tarifs en vigueur fixés par la société BG EVENTS GROUP au jour de l'enregistrement de la commande par le Vendeur.

Les prix sont exprimés en Euros, HT et / ou TTC.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, le Vendeur se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de la vente, y compris ses frais.

Une facture est établie par le vendeur et remise au client, à sa demande, lors de l'enlèvement ou de la livraison des produits achetés immédiatement ou commandés.

#### ARTICLE 4 - Conditions de paiement

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions de règlements précisées au cours des échanges électroniques avec BG Events Group, et reconnaît les avoir acceptées.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par le Vendeur.

Par ailleurs, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant au sein des échanges électroniques, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours effectuées par le Client.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Vendeur pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

#### ARTICLE 5 - Remise des produits - Livraisons

Les Produits commandés ou acquis par le Client en cas d'achat immédiat seront livrés au client soit par transporteur soit en cas de billet électronique par courriel dès réception par la société BG EVENTS GROUP des produits commandés. Les produits commandés pourront être délivrés jusqu'au jour de l'événement, ce que le Client accepte.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des Produits commandés, dûment acceptées par écrit par le Vendeur, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par écrit par le Client.

La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du Produit.

Sauf cas particulier ou indisponibilité d'un ou plusieurs Produits, les Produits commandés seront livrés en une seule fois.

#### ARTICLE 6 - Transfert de propriété - Transfert des risques

Le transfert de propriété des Produits du Vendeur sera réalisé dès acceptation de la commande par le Vendeur, matérialisant l'accord des parties sur la chose et sur le prix et ce quelle que soit la date du paiement et de la livraison.

#### ARTICLE 7 - Responsabilité du Vendeur

Les Produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ont des performances compatibles avec des usages non professionnels.

Les parties reconnaissent que ces garanties portent sur un événement déterminé et non pas sur un horaire, une catégorie ou un emplacement lors de l'événement sportif ou artistique.

La société BG EVENTS GROUP ne pourra être tenue responsable des modifications de l'événement décidées par l'organisateur.

La garantie du Vendeur est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

#### ARTICLE 8 - Propriété intellectuelle

Le Vendeur reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Produits au Client.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites photographies, présentations, études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Vendeur qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

#### ARTICLE 9 - Imprévision

Les présentes Conditions Générales de Vente excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les opérations de Vente de Produits du Vendeur au Client. Le Vendeur et le Client renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avérerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

#### ARTICLE 10 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

De convention expresse, constitue un cas de force majeure, l'annulation ou report d'un événement sportif, les matchs à huit clos.

#### ARTICLE 11 - Circonstances de la souscription dans le cadre de la crise sanitaire

Le Client reconnaît que la crise sanitaire, liée à la propagation du Covid-19, pourrait avoir des incidences sur la bonne exécution des prestations prévues. Par ailleurs, ce dernier s'engage à conclure la présente commande en toute connaissance de cause notamment les risques d'annulation, report, huis clos total ou partiel, sans que cette crise sanitaire mondiale ne puisse être qualifiée d'événement de force majeure.

Aussi, le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles modifications et/ou annulations partielles et/ou totales des commandes ainsi que des événements se déroulant à huis clos total ou partiel (y compris jauge réduite imposée). Par conséquent, le Client renonce à toute indemnité de quelque nature que ce soit dans ce cadre.

Dans la même hypothèse, le Client reconnaît et accepte qu'il ne puisse s'exonérer de son obligation de paiement telle que prévue.

#### ARTICLE 12 - Annulation ou report de l'événement faisant l'objet de la prestation

En cas de report de l'événement à une date ou un horaire ultérieur, sur décision de l'organisateur de l'événement, le Client s'engage à accepter la nouvelle date ou horaire proposé, sans pouvoir obtenir un quelconque remboursement.

En cas d'annulation définitive d'un événement ou de huis clos total, le Client bénéficie du choix entre les prestations suivantes :

- Soit, un remboursement de la valeur faciale du billet effectué par le Vendeur. Ce remboursement s'effectuera soit par virement bancaire soit par crédit de la carte bancaire ayant été utilisée pour l'achat ;
- Soit, un avoir du montant total de la prestation effectué par le Vendeur.

#### ARTICLE 13 - Droit applicable - Langue

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies par et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### ARTICLE 14 - Litiges

14.1. Si le Client est un consommateur : tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

13.2. Si le client est un professionnel : tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le client, seront soumis aux tribunaux compétents de Nice.

#### ARTICLE 15 - Information précontractuelle - Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.111-1 et suivants du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du Produit,
- le prix des Produits et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Vendeur s'engage à livrer le Produit,
- les informations relatives à l'identité du Vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre,
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige, au médiateur de la consommation pour les Clients consommateurs.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Produit emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.

#### ARTICLE 16 - Rétractation

Conformément à l'application des dispositions de l'article L.221-28 du Code de la Consommation, les produits vendus par la société BG EVENTS GROUP ne se sont pas soumis à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L.221-21 et suivants du Code de la Consommation en matière de vente à distance, s'agissant de prestations de loisirs à fournir à une date déterminée.